

qui n'était pas mentionné dans le marché, devrait être abattu.

London, bâtiments militaires—nouveaux magasins, \$12,000.

M. SPROULE : N'a-t-on pas dépensé une somme considérable, il y a quelques années pour un édifice en pierre dans cette localité ?

Sir FREDERICK BORDEN : Mon honorable ami veut parler de la salle d'exercice qui est finie. Il s'agit en ce moment d'un bâtiment peu considérable, devant servir de magasin. Depuis plusieurs années nous louons un local qui n'est pas suffisant. Nous avons décidé de construire ce magasin et d'effectuer une économie, car 3 p. 100 sur le coût de ce bâtiment ne représente pas le prix du loyer que nous payons.

North-Bay—Edifice public, \$25,000.

M. WILLIAM WRIGHT : Combien de terrain a-t-on acheté pour cet édifice et combien l'a-t-on payé ?

L'hon. M. FISHER : Le terrain a 66 pieds, par 132 et l'édifice aura 55 pieds par 90. Il coûtera \$8,100. Nous espérons qu'il sera fini le 1er janvier prochain.

M. ALCORN : Je vois que les publications ont coûté \$307. Le Gouvernement paie-t-il les prix demandés par les journaux, ou a-t-il un tarif fixe ?

L'hon. M. FISHER : Le tarif est fixé par l'imprimeur du roi, pour tous les journaux. C'est lui qui envoie les avis aux journaux et qui fait les paiements.

M. SPROULE : Le ministre a dit l'autre jour que le département envoyait une copie de l'avis à tous les journaux.

L'hon. M. FISHER : C'est l'imprimeur du roi qui fait ce travail, et il ne paie que les journaux auxquels l'avis a été adressé. J'ai souvent constaté que ces avis étaient publiés par des journaux auxquels ils n'avaient pas été envoyés, mais nous ne payons que les journaux qui ont été autorisés à publier les avis. Comme je le disais il y a un instant, nous publions ces avis dans les journaux les plus répandus et dans les journaux publiés dans un certain rayon de l'endroit où les travaux doivent être exécutés.

M. SPROULE : Combien coûtera cet édifice ?

L'hon. M. FISHER : Environ \$59,000. L'entreprise a été concédée au prix de \$33,879. Il faut ajouter à cela, le terrain, les appareils de chauffage, l'ameublement, l'aide de sa nomination par décret en conseil.

M. DANIEL : Je vois dans le rapport de l'auditeur général, au sujet de cet édifice un item de \$100 pour salaire, à Ottawa. En faisant des recherches pour découvrir la cause de cette dépense, je vois qu'il s'agit des services de M. Beaton, architecte. M.

Beaton est-il un fonctionnaire du Gouvernement habitant Ottawa ?

L'hon. M. FISHER : Ce fonctionnaire a été détaché d'Ottawa, et commis à la surveillance de ces travaux. Cette somme lui est payée pour ses services jusqu'à la date de sa nomination par décret ministériel.

Ottawa—Edifices administratifs; aménagements, etc., \$40,000.

M. ARMSTRONG : Concernant ce crédit, je vois un achat de fournitures métalliques de la "Eclipse Manufacturing Company". Cette compagnie fournit de grandes quantités d'étagères, de tiroirs en fer, de casiers cylindriques, etc. Cette compagnie est-elle la seule au Canada, en état de fournir ces articles ?

L'hon. M. FISHER : Cette compagnie et la "Toronto Speciality Company", sont les deux seules. Il y en avait une autre à Ganouque, mais elle a discontinué.

M. ARMSTRONG : On achète d'énormes quantités de ces fournitures. Demande-t-on des soumissions ?

L'hon. M. FISHER : Nous en avons demandé souvent et ces deux compagnies ont soules soumissionné. Je me demande si c'est bien la peine de continuer. Quand nous ne demandons pas de soumissions les prix sont déterminés par ceux que nous avons payés lorsque des soumissions avaient été envoyées.

M. WM WRIGHT : Quand le ministre dit que des soumissions ont été demandées, veut-il dire, que les différentes manufactures ont été invitées à soumissionner ?

L'hon. M. FISHER : Non. Nous avons demandé des soumissions publiquement plusieurs fois, et ces deux compagnies seules ont envoyé des soumissions. Il n'y a que deux compagnies pourvues de l'outillage nécessaire pour fabriquer ces tiroirs en acier. C'est un article breveté. Il y a quelque temps nous avons demandé des soumissions pour des fournitures de bureaux de poste, ici, à Ottawa, et ces deux compagnies seules ont répondu.

M. ARMSTRONG : Comment achète-t-on ces fournitures,—au pied, à la verge, à la livre—comment ?

L'hon. M. FISHER : Les attachés du ministère préparent un cahier des charges sur lequel les fournisseurs doivent se guider.

M. ARMSTRONG : Alors, on base l'estimation sur le cahier des charges ?

L'hon. M. FISHER : On prépare le plan de la pièce. J'ai eu occasion de voir ce qu'on a fait et je sais comment on procède. Le plan de la pièce est préparé et on calcule la pesanteur des rayons dont on a besoin. Un fonctionnaire du département des Travaux publics dresse le plan d'après une